mot, les *systèmes financiers* que l'on appelle *décentralisés*, car proches des populations rurales.

Crédit solidaire contre crédit mutuel. Les deux systèmes reposent sur des philosophies différentes. Le crédit mutualiste insiste sur la responsabilité des emprunteurs, qui sont des sociétaires, mais il faut une épargne préalable pour y accéder. Le crédit solidaire, par contre, donne la priorité aux plus pauvres, incapables d'épargner, quitte à faire appel à un système contraignant fondé sur la responsabilité solidaire de chacun au sein d'un groupe d'emprunteurs.

Derrière un débat encore vif entre les partisans de chaque système, le vrai problème est de savoir si ces *banques des pauvres* ou ces *banques de paysans*, comme on les appelle dans un raccourci simplificateur, peuvent être rentables, donc autonomes. Si elles peuvent s'affranchir des aides extérieures. Bref, si le développement des plus pauvres peut-être « payant » – sur un strict plan bancaire – et à quelles conditions ? À voir l'empressement récent de certaines banques commerciales pour ces nouveaux clients, il semble que oui. Mais quel développement se profile en arrière-plan de cet objectif de rentabilité ?

Ce sont ces aspects que ce dossier présente, ces questions qu'il pose. Un dossier qui veut donner des repères, des exemples, des idées.

Philippe Ortoli

Christian Lévêque. Orstom

Culture attelée dans les rizières en Inde du Sud

Mutuels ou solidaires

Les systèmes de micro-crédits

Deux systèmes se partagent une clientèle qui va des plus pauvres aux petits entrepreneurs : le système solidaire, qui a révolutionné le crédit et le système mutualiste, qui a retrouvé une seconde jeunesse dans les pays en développement. Entre les deux, un nouveau venu, les caisses villageoises autogérées.

La révolution de la Grameen Bank

Appelée familièrement « banque des pauvres », la Grameen Bank a été créée en 1983 au Bangladesh par un professeur d'économie étranger au milieu bancaire, Mohammad Yunus, après plusieurs années d'expérimentation.

Choqué par les ravages de la famine qui dévaste le pays, le professeur Yunus met au point en 1974, avec son argent personnel, un système de crédit totalement nouveau avec les paysans pauvres qui vivent autour de son université : le crédit solidaire. Les prêts – l'équivalent de 250 FF, soit 50 dollars – sont attribués à des individus appartenant à des groupes de cinq personnes qui doivent être solidaires des remboursements de chacun. Les échéances sont payées chaque semaine et les taux d'intérêt sont voisins de ceux des banques. Pour la première fois, les pauvres accèdent à un crédit qui n'est pas celui d'un usurier sans apporter de garantie matérielle. Une révolution. Le succès est immédiat avec des taux de remboursement de l'ordre de 100 %, qui sont désormais la marque de ce système de caution solidaire plébiscité par les femmes : elles représentent aujourd'hui 94 % de la clientèle de la Grameen Bank, pourcentage que l'on retrouve dans la plupart des banques solidaires, quel que soit le pays.

Soutenu par la banque agricole de son pays, le professeur Yunus donne un cadre juridique à son expérience en créant en 1983 sa banque des villageois ou Grameen Bank (du bengali *grameen*, villageois) autorisée par la Banque centrale. « *La réussite entraîna un afflux de capitaux d'origines diverses* (FIDA, *fondations américaines, fonds nordiques*) *et permit une extension très rapide* », raconte Dominique Gentil (1), spécialiste des sys-

tèmes financiers décentralisés à l'Iram (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement). Il y a 58 000 clients dès la première année, 600 000 en 1989, plus de 2 millions en 1996. La « banque des pauvres », comme on l'appelle, est présente dans un village bengali sur deux et distribue près de 2 milliards de dollars de prêts. « *Actuellement, la Grameen emprunte de plus en plus sur le marché monétaire à des taux d'intérêt commerciaux et dépend de moins en moins du financement étranger, ce qui semble indiquer une diminution de la dépendance à l'égard des financements octroyés par des organismes donateurs* », affirme un économiste du Bangladesh, Syed M. Hashemi (2).

▼ Traverser la ligne de pauvreté

À côté du crédit, l'activité de la banque comporte un volet social incarné dans une charte de « 16 décisions » mise au point au cours d'une rencontre nationale de femmes chefs de centre en 1984. « *Le crédit est au service d'un objectif social : permettre aux emprunteurs de traverser la ligne de pauvreté* », explique Dominique Gentil.

Le modèle Grameen Bank a essaimé à travers le monde : on le trouve en Amérique latine (sans le volet vie quotidienne), en Afrique, en Asie, y compris dans les pays riches comme les États-Unis et la France pour les exclus de la croissance ou les victimes de la crise. L'objectif lancé par le Sommet du micro-crédit qui s'est tenu à Washington en février 1997 repose en partie sur le système solidaire : il s'agit de fournir un petit crédit à 100 millions de pauvres d'ici 2005, dix fois plus qu'aujourd'hui ■

Le dogme mutualiste

Épargnez : c'est le maître mot des mutuelles et leur objectif. Un véritable dogme. Elles ne distribuent pas de crédits avant plusieurs mois, voire plusieurs années d'épargne préalable. Une épargne conçue comme un apprentissage dans le maniement de l'argent, qui sert de caution matérielle au futur emprunteur et qui permet à la banque d'avoir à sa disposition des liquidités à un prix inférieur au marché financier.

Les premières caisses de crédit mutuel ont été créées en 1864 en Allemagne (les caisses de crédit rural de Frédéric-Guillaume Raiffeisen) et au début du siècle au Canada (les caisses populaires Desjardins). Elles sont nées en réaction contre le capitalisme sauvage et l'industrialisation brutale de ces pays alors en développement. Objectif : soustraire les ouvriers et paysans aux usuriers en les faisant participer à la construction et la gestion d'une banque grâce à l'épargne de chacun. Le système mutuel repose sur un échange : les clients achètent des parts de la société et deviennent des « sociétaires », propriétaires de la banque qu'ils gèrent par le biais d'une assemblée générale qui élit des administrateurs.

Ces banques, qui ont le plus souvent un statut de coopérative (du latin : *cooperator*, associé), sont devenues grandes, comme le Crédit Mutuel, le Crédit coopératif ou le Crédit agricole en France. Le Crédit agricole est même l'une des premières banques mondiales après avoir perdu au fil des ans son caractère social pour affirmer ses objectifs capitalistes. Mais le modèle mutualiste des origines a servi de référence dans les pays du Sud pour pallier la déconfiture des banques agricoles ou des banques de développement : des coopératives d'épargne et de crédit (en abrégé, coopec), également appelées banques populaires, y ont été mises en place, avec l'appui des mutuelles du Nord.

Crédit Mutuel

Les mutuelles se sont rapprochées de leurs clients des campagnes

▼ Les pionniers anglophones

En Afrique, le mouvement a démarré dans les années 50-60 dans les États anglophones, puis vingt ans plus tard dans les états francophones après l'échec des banques de développement ou

Les banquiers ambulants

Ce sont des personnes qui jouent un rôle de « garde-monnaie », autre nom donné à leur métier. Elles collectent chaque jour de petites sommes d'argent chez des clients et leur reversent un mois plus tard en prélevant une commission pour rémunérer le service rendu.
Les banquiers ambulants sont nombreux dans les villes côtières de l'Afrique comme au Nigeria d'où ils seraient originaires, essaimant dans les pays voisins, en Côte-d'Ivoire, au Bénin, au Ghana. Au Togo, ils sont appelés « Yes Yes » car ce sont les cris qu'ils poussent en arpentant les marchés.

1. *Les Avatars du modèle Grameen Bank*, par Dominique Gentil, revue *Tiers-monde*, n° 145, consacré au financement décentralisé, janvier-mars 1996.
2. *Microfinance pour les pauvres*, OCDE, Paris, 1997.

des banques agricoles avec l'aide du Crédit mutuel français (Congo, 1983 ; Côte d'Ivoire 1987 ; Guinée et Sénégal ; 1988) ou des Caisses Desjardins (Togo ; 1969, Burkina ; 1972, Bénin ; 1984). Des crédits mutualistes existent aussi en Amérique latine et en Asie.

A priori, ces banques s'adressent plus aux classes moyennes qu'aux pauvres *stricto sensu*, en raison de l'épargne préalable qui est exigée. Contrairement aux banques solidaires, les femmes sont peu présentes dans les coopec et le pouvoir des hommes y est déterminant

L'autogestion des caisses villageoises

En Afrique, des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) ont été créées par une ONG française, le CIDR (1) et fonctionnent sur un modèle mixte, mutuel et solidaire. Elles empruntent au système mutuel car c'est l'épargne collectée dans la circonscription de la caisse – le village – qui génère le crédit. Mais elles se réfèrent au système solidaire pour l'attribution du crédit et le type de caution : comme il s'agit de répondre aux besoins des populations villageoises les plus pauvres, l'octroi d'un crédit ne dépend pas de la constitution d'une épargne préalable ni son montant d'une épargne déjà constituée. La différence entre épargne collectée et crédit provient d'un refinancement bancaire. L'aide des bailleurs de fonds est destinée aux investissements tels ceux de la formation.

Ces caisses sont administrées par un comité de gestion bénévole et deux gestionnaires (caissiers et contrôleurs) désignés par le village. Le règlement intérieur est défini par l'assemblée générale du village. C'est l'autogestion.

Conçues comme une banque de développement à l'échelle du village, les caisses villageoises se définissent comme des « *partenaires des banques en milieu rural enclavé et s'inscrivent avec elles dans une stratégie de codéveloppement* », explique Renée Chao Beroff, responsable du département des systèmes financiers décentralisés du CIDR.

Ces caisses fonctionnent dans six pays d'Afrique, au Mali, Burkina Faso, Gambie, Cameroun, Sâo Tomé et Madagascar depuis la fin des années quatre-vingt. Au Mali, les caisses villageoises du pays Dogon, les plus anciennes, sont parvenues à l'autonomie financière.

Ces Caisses villageoises autogérées doivent être distinguées des caisses de femmes créées par les coopec ■

1. CIDR : Centre international de développement et de recherche. Voir adresse en fin de dossier.

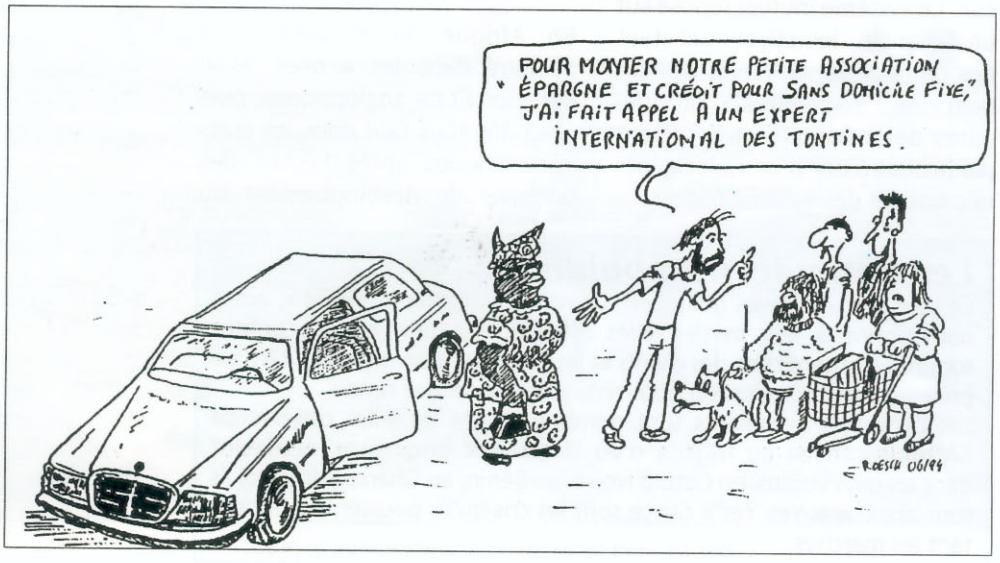

Marc Roesch. Cirad

Mais aussi...

Les tontines

La tontine est une forme de crédit mutuel qui existe dans tous les pays du monde avec des noms différents mais des pratiques identiques. Au Japon, par exemple, c'est le *Tanomoshi*. Le mot français est dérivé du nom d'un baron italien qui l'a « inventé » au XVIII[e] siècle, le baron Tonti.

La tontine est une association de fait entre des personnes qui mettent en commun de l'argent, mais parfois des biens (animaux) ou des services (prestations de travail de paysans) pour en bénéficier à tour de rôle sous forme de prêts. Lorsque chacun a eu son tour, le cycle est achevé et la tontine dissoute. La durée du cycle dépend du nombre de membres. La tontine est un moyen de disposer d'un prêt sans passer par une banque grâce à une épargne collective réalisée par les membres de groupes sociaux homogènes, femmes, artisans, ouvriers, commerçants, etc.

Les tontines représentent le type même de ce que l'on appelle le crédit informel, développé à l'écart de toute réglementation. Elles font partie du paysage économique africain où elles drainent une part importante de l'épargne populaire. Les tontines des minorités chinoises éparpillées aux quatre coins du monde sont réputées pour leur puissance. À Paris, c'est grâce aux tontines que des restaurants chinois ont vu le jour. Mais les tontines peuvent s'écrouler brutalement dans des faillites retentissantes comme celle qui a frappé les Chinois de Cho Lon au Vietnam.